

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 avril 2015  
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bruges - ZAC "Les Vergers du Tasta" - Vente d'un terrain d'une superficie de 13 431 m<sup>2</sup> représentant l'îlot A7.2 et développant une surface de plancher (SDP) de 4 496 m<sup>2</sup> à la SEMIB - Décisions - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SEMIB a confirmé son intention d'acquérir l'îlot A7.2 situé rue Alfred Bert au sein de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « les Vergers du Tasta » à Bruges, d'une superficie de 13 431 m<sup>2</sup> et développant une surface de plancher (SDP) de 4 496 m<sup>2</sup>, afin d'y construire un programme de 30 logements en accession sociale et 22 logements en location sociale pour un montant de 804 086 € TTC. La superficie de cet îlot recouvre les parcelles AR 133, AR 134 et AR 318 pour partie.

Le programme des équipements publics validé par la délibération N°2014/0075 du 14 février 2014 approuvant le dossier modificatif N°3 de la ZAC, prévoit la réalisation par Bordeaux Métropole d'un parc urbain traversant l'îlot. L'emprise de ce parc sera rétrocédée au gestionnaire à titre gratuit.

Bordeaux Métropole a confirmé sa volonté de soutenir la mixité sociale et la production de logements sociaux. Ainsi, le prix de cession actualisé est calculé sur la base de la délibération N°2007/0451 du 22 juin 2007 fixant les prix de cession en faveur du logement social comme suit :

Programme de logements :

- 1 704,42 m<sup>2</sup> SDP de logements PLUS (prêt locatif à usage social) (22 logements) à 140,49 € / m<sup>2</sup> soit 239453,97€
- 2 791,20 m<sup>2</sup> SDP de logements en accession aidée (30 logements) à 202,29€ /m<sup>2</sup> soit 564 631,85€

Ainsi, le prix de cession de l'îlot est de **804 086 € TTC**.

Le prix de cession est inférieur au prix d'acquisition (1 113 148,76€), traduisant l'effort de la collectivité en faveur du logement social, la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sur marge est de 0€.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n° 88/676 du 23 décembre 1988 par laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement sur la création de la ZAC du Tasta à Bruges ;

**VU** la délibération n° 88/920 du 16 décembre 1988 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier initial de création – réalisation de la ZAC « Les Vergers du Tasta » à Bruges et confié son aménagement à la société d'aménagement du Tasta (S.A.T.) ;

**VU** la convention d'aménagement signée le 6 mars 1989 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la S.A.T. ;

**VU** la délibération n° 94/964 du 16 décembre 1994 par laquelle a été résiliée la convention d'aménagement de la Z.A.C. du Tasta passée avec la S.A.T. ;

**VU** la convention de résiliation de la convention d'aménagement signée le 9 janvier 1995 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la S.A.T. ;

**VU** les délibérations n° 96/608 et n° 97/853 des 26 juillet 1996 et 26 septembre 1997 qui ont réouvert la concertation et décidé de sa reprise en régie directe ;

**VU** la délibération n° 2001/303 en date du 23 février 2001, approuvant le dossier de création/réalisation de la ZAC.

**VU** la délibération n° 2003/0517 du 11 juillet 2003 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé la création d'un budget annexe propre à cette opération ;

**VU** la délibération n° 2008/0151 en date du 22 février 2008 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction ;

**VU** la délibération n° 2011/0009 en date du 21 janvier 2011 modifiant le dossier de ZAC et actualisant le programme des équipements publics et de construction ;

**VU** la délibération 2014/0075 du 14 février 2014 approuvant le dossier modificatif n°3 et validant le programme des équipements publics ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la réalisation d'un programme de 30 logements en accession aidée et de 22 logements en location sociale répond en partie au programme de construction prévisionnel de la ZAC ;

#### **DECIDE :**

**Article 1 :**

La cession à la SEMIB d'un terrain représentant l'ilot A7.2 d'une superficie de 13 431 m<sup>2</sup> et développant un SDP de 4 496 m<sup>2</sup> sis sur la commune de Bruges.

**Article 2 :**

Le montant de la cession de ce terrain de 13 431 m<sup>2</sup> s'élève à 804 086 € TTC pour la SDP considérée de 4 496 m<sup>2</sup>, avec une TVA sur marge de 0 €

**Article 3 :**

La recette correspondante sera perçue au budget annexe de la ZAC « Les Vergers du Tasta », opération 83P075O001 Cdr UB00.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer les actes subséquents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 AVRIL 2015  
  
PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2015

M. MICHEL DUCHENE